

CPF - Abondement Pôle emploi

Vous souhaitez vous inscrire à une formation mais vos droits CPF sont insuffisants. Vous pouvez demander un financement complémentaire à Pôle emploi.

Ce financement complémentaire est un abondement que Pôle emploi peut vous accorder (sous certaines conditions) pour financer le reste à charge de votre projet de formation.

Si la prise en charge financière est acceptée par Pôle emploi, votre inscription en formation est automatiquement validée.

Ma rémunération pendant la formation

En tant que demandeur d'emploi, avant de créer votre dossier de formation en envoyant une demande d'inscription auprès de l'organisme de formation, assurez-vous que votre rémunération est garantie pendant toute la durée de la formation que vous envisagez de suivre.

Cette vérification relève de votre responsabilité. Toute annulation d'un dossier de formation validé, pour absence de rémunération pendant la formation, n'est pas un motif de force majeure permettant une exonération de l'application des pénalités dues, selon les dispositions des Conditions générales d'utilisation en vigueur.

Votre conseiller Pôle emploi est notamment à votre écoute pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de formation et pour étudier les modalités éventuelles de votre rémunération proposées par Pôle emploi ou votre Région pendant votre formation.

Si vous avez épuisé vos droits aux allocations Pôle emploi, vous pouvez potentiellement être bénéficiaire d'une rémunération de votre Région. Pour en savoir plus, et pour élaborer votre dossier de rémunération, rapprochez-vous de l'organisme de formation.

Mes droits sont insuffisants

Si vos droits sont insuffisants, deux possibilités :

- Vous pouvez sans attendre régler personnellement le reste à payer par carte bancaire pour finaliser votre dossier.
- NOUVEAU : Vous pouvez faire une demande de financement complémentaire à Pôle emploi du montant total de votre reste à charge (sous réserve que votre formation débute dans plus de 15 jours ouvrés à compter de votre demande).

Demander un financement complémentaire à Pôle emploi

Après avoir cliqué sur : je fais une demande d'aide au financement, expliquer en quelques lignes à votre conseiller Pôle emploi pourquoi cette formation va vous permettre de réussir votre projet d'accès au retour à l'emploi (quelles entreprises pourraient vous recruter après la formation, quelles compétences ou diplôme demandent-elles que vous n'avez pas encore....)

Votre conseiller Pôle emploi reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Délai de réponse de Pôle emploi

Pôle emploi vous répondra sous 10 jours ouvrés maximum à compter de la date de votre demande. Pendant ce temps, votre place en formation est réservée par l'organisme de formation !

Vous recevez la réponse de Pôle emploi directement sur Mon Compte Formation.

- Si la réponse de Pôle emploi est positive, votre dossier est automatiquement validé. Vous pouvez partir en formation ! Pour rappel, vous devez continuer à respecter les obligations demandées par Pôle emploi (déclaration mensuelle, présence à la formation...)
- Si la réponse de Pôle emploi est négative, et que vous souhaitez tout de même finaliser votre dossier de formation, vous avez toujours la possibilité de financer vous-même le reste à payer par carte bancaire ou d'annuler votre demande.

Besoin d'aide dans mes démarches, qui contacter ?

Votre conseiller Pôle emploi est tenu informé de votre demande d'abondement depuis Mon Compte Formation, et reste à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet et répondre à vos questions (coordonnées disponibles sur votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr).